

ANNEXE 1 – GRILLE TARIFAIRE ET BARÈME DE REMISE EN ÉTAT

CITRON LOCATION — version : août 2026 — fait partie intégrante du Contrat et des CGL — montants TTC

1. Dépôt de garantie (article 15 des CGL)

Poste	Montant TTC
Gamme Twingo	300 €
Gamme 208	500 €

2. Carburant et kilométrage (article 14 des CGL)

Poste	Montant TTC
Carburant manquant à la restitution, par barre de jauge (1/8e de réservoir) manquante ou entamée — carburant et service de remplissage inclus	20 € / barre
Kilomètre parcouru au-delà du forfait kilométrique choisi	0,30 € / km
Neutralisation frauduleuse du compteur : forfait de 1 000 km par jour de location, au tarif du kilomètre supplémentaire	300 € / jour

3. Retards de restitution (article 4.3 des CGL)

	Tranche 24 h non entamée		Tranche 24 h entamée	
Durée du retard	Prévenu	Non prévenu	Prévenu	Non prévenu
< 30 min	Aucune facturation	Aucune facturation	Aucune facturation	Aucune facturation
> 30 min mais < 2 h	Aucune facturation	Demi-journée supplémentaire facturée*	Demi-journée supplémentaire facturée*	Jour supplémentaire facturé*
> 2 h	Demi-journée supplémentaire facturée*	Jour supplémentaire facturé*	Demi-journée supplémentaire facturée*	Jour supplémentaire facturé*

* Chaque jour ou demi-journée supplémentaire est facturé au prorata du prix total TTC de la location (article 4.3 des CGL).

Un locataire est réputé avoir prévenu s'il informe le Loueur de son retard avant l'heure de restitution initialement convenue. Les tranches de 24 h sont décomptées à partir de l'heure de départ de la location (article 4.3 des CGL).

4. Propreté à la restitution et désodorisation (article 14.4 des CGL)

Situation	Constat	Facturation
Voiture rendue sale (intérieur)	Intérieur légèrement sale (quelques miettes seulement) : possibilité de refaire partir la voiture en location dans cet état	Aucune facturation
	Intérieur sale, différence visible en photo, impossibilité de refaire partir la voiture en location dans cet état (beaucoup de miettes, terre, soda renversé, etc.)	30 € (nettoyage léger)
	Intérieur sale en profondeur (taches sur les sièges, saleté indécente dans la voiture)	80 € (nettoyage approfondi)

Voiture rendue sale (extérieur)	Extérieur légèrement sale (quelques rares traces ou salissures) : possibilité de refaire partir la voiture en location dans cet état	Aucune facturation
	Extérieur sale, différence visible en photo, impossibilité de refaire partir la voiture en location dans cet état (trace de doigt visible si on le passe sur la carrosserie, etc.)	30 € (nettoyage léger)
	Extérieur excessivement sale (boue, quantité importante d'insectes sur le pare-chocs, saleté uniforme dense)	80 € (nettoyage approfondi)
Poste	Montant TTC	
Désodorisation (tabac, animaux ou toute autre odeur forte persistante)	150 €	
Nettoyage exceptionnel : salissures excédant le cadre du nettoyage approfondi et nécessitant un prestataire spécialisé (vomissures, fluides corporels, produits imprégnés, déchets, nuisibles) — remplace le forfait de nettoyage approfondi de la zone concernée (article 14.4 des CGL)	Coût réel, sur facture du prestataire	

Les forfaits intérieur et extérieur sont cumulables entre eux et avec la désodorisation. L'option « Retour facile » ne dispense que du nettoyage léger (article 14.3 des CGL).

5. Frais administratifs

Poste	Montant TTC
Frais de gestion par amende, contravention ou forfait de post-stationnement traité (article 17 des CGL)	25 € / avis
Frais de dossier sinistre (article 13.6 des CGL)	80 €
Duplicata du certificat d'immatriculation (perte ou détérioration)	50 €

6. Clés, plaques et accessoires (article 11.7 des CGL)

Poste	Montant TTC
Clé perdue, volée ou détériorée — gamme 208 (reprogrammation incluse)	320 €
Clé perdue, volée ou détériorée — gamme Twingo (reprogrammation incluse)	260 €
Plaque d'immatriculation à remplacer	45 € / plaque
Gilet de sécurité ou triangle manquant	25 € / élément
Tapis de sol manquant ou détérioré	25 € / tapis

Antenne cassée ou manquante	45 €
Enjoliveur manquant ou cassé	45 €
Accessoire fourni avec le véhicule, manquant ou détérioré à la restitution (adaptateur allume-cigare USB, câble USB-C, câble Lightning, support de téléphone)	20 € / accessoire
Siège bébé, siège enfant ou réhausseur détérioré ou non restitué	Coût de remplacement à neuf, sur justificatif

7. Frais consécutifs à un sinistre (article 13.6 des CGL)

Poste	Montant TTC
Frais de dossier sinistre	80 €
Indemnité d'immobilisation : Tarif journalier de référence de la gamme × jours d'immobilisation — véhicule restant louable : seuls les jours d'atelier justifiés (devis ou facture) ; véhicule impropre à la location : de la restitution du véhicule sinistré à sa remise en service, avec diligence — exclusive de toute autre indemnisation de perte d'exploitation	Plafonnée à 15 jours
Dépannage, remorquage, gardiennage, constat de commissaire de justice, honoraires d'expertise	Coût réel sur justificatifs

8. Barème de remise en état — menus dommages (article 13.2 des CGL)

Domage constaté (non mentionné à l'état des lieux de départ)	Forfait TTC
Rayure superficielle polissable (vernis non traversé)	80 € / élément
Éclat ou rayure localisée nécessitant une retouche peinture (« smart repair »)	190 € / élément
Rayure(s) profonde(s) ou multiples nécessitant la peinture complète de l'élément	490 € / élément
Impact ou bosse légère sans reprise de peinture (débosselage possible, jusqu'à 3 cm)	160 € / élément
Enfoncement nécessitant redressage et peinture de l'élément	590 € / élément
Jante rayée ou frottée (rénovation)	130 € / jante
Pneumatique endommagé hors usure normale (flanc, hernie, coupure)	150 € / pneu
Impact de pare-brise réparable par injection de résine	110 €
Pare-brise à remplacer	490 €
Vitre latérale ou lunette arrière à remplacer	290 €
Coque ou glace de rétroviseur	110 €
Rétroviseur extérieur complet à remplacer	290 €
Optique avant fêlée ou cassée	350 €
Feu arrière fêlé ou cassé	190 €
Brûlure, tache incrustée ou déchirure de sellerie ou de garniture intérieure	160 € / élément

Règles d'application du barème :

- les forfaits s'entendent par élément endommagé et sont cumulables, dans la limite du plafond de responsabilité applicable (article 11 des CGL) ;
- le barème ne s'applique qu'aux dommages constatés contradictoirement au retour et non mentionnés à l'état des lieux de départ ;
- au-delà de trois éléments endommagés, ainsi que pour tout dommage non listé, structurel ou mécanique, la procédure de devis contradictoire de l'article 13.3 des CGL s'applique ;
- le Client peut, dans les sept (7) jours de la notification de la facturation, demander par écrit l'application de la procédure de devis contradictoire en lieu et place du barème ;
- le barème est établi sur la base des prix de marché des professionnels de la réparation et de la carrosserie de la région toulousaine ; il est révisable, la version applicable étant celle en vigueur au jour de la réservation.